



Communauté de Communes  
**BASTIDES DE LOMAGNE**

# L'Espace Jeunes « LE CLUB »

## Règlement intérieur

L'espace jeune est une structure gérée par la Communauté de Communes Bastides de Lomagne, qui a pour but de permettre aux jeunes qui la fréquentent de s'épanouir, de se distraire, de s'instruire, de se cultiver, de se confronter au monde qui les entoure grâce aux activités, aux sorties et aux projets proposés tout au long de l'année.

Afin d'offrir un service de qualité aux habitants, l'espace est déclaré auprès du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES). L'équipe encadrante de l'espace jeune s'engage à rédiger un projet pédagogique, à respecter les normes de sécurité, à apporter une sécurité morale, affective et physique à chaque enfant.

### I) Conditions générales d'accès

Le Club, situé au 3 rue du Docteur Fauqué 32120 Mauvezin, accueille tous les jeunes du territoire. Des animations seront proposées tout au long de l'année en itinérance sur les communes de la Communauté de Communes Bastides de Lomagne.

#### Contact

Tél : 06 62 50 82 77

Mail : [jeunesse@ccbl32.fr](mailto:jeunesse@ccbl32.fr)

Instagram : [jeunes\\_bastidesdelomagne](#)

Pour s'inscrire à l'espace jeune il suffit :

- De remplir et de signer la fiche de renseignements.
- De fournir les justificatifs indiqués sur celle-ci.
- De signer le présent règlement intérieur (Coupon à nous retourner).
- De s'engager à prendre connaissance du projet pédagogique de la structure.

L'accès à l'espace (local et/ou activités) est réservé aux jeunes âgés de 11 ans à 17 ans.

L'accès à la structure et aux activités est conditionné par la connaissance et le bon respect du règlement intérieur.

La signature de celui-ci implique l'acceptation de toutes les règles énoncées.

L'utilisation du matériel de la structure est soumise à l'autorisation de l'équipe d'encadrement.

Toute infraction à ce règlement, lors d'activités ou de projets organisés par l'espace dans la structure ou lors de sorties, peut entraîner une sanction définie par ce règlement.

## **2) Horaires d'ouverture**

Pendant les vacances scolaires :

L'Espace Jeunes est ouvert **seulement** pendant les vacances scolaires :

- vacances d'automne
- vacances d'hiver
- vacances de printemps
- vacances d'été

Les horaires sont variables selon la programmation.

## **3) La facturation**

La facturation sera faite au forfait.

Tout retard de paiement par les redevables, ainsi que les arriérés non soldés à la rentrée, pourront entraîner le refus d'accueil des enfants concernés. La décision sera prise par le Président de la Communauté de Communes Bastides de Lomagne.

Une séance d'essai gratuite pourra être faite sur les temps scolaires, si le jeune revient la présence sera facturée.

Un état mensuel des heures de présence vous sera envoyé par voie dématérialisée.

## **4) Les tarifs**

Forfait pour l'année scolaire :

Q.F.	TARIFS	
	Tarif CCBL	Tarif hors CCBL
< 450 €	<b>12 €</b>	<b>16 €</b>
451 € < > 600 €	<b>14 €</b>	<b>18 €</b>
601 € < > 900 €	<b>16€</b>	<b>20 €</b>
901 < > 1 200 €	<b>18 €</b>	<b>22 €</b>
> 1201 €	<b>20 €</b>	<b>24 €</b>

## **5) Le local et le matériel**

Le local et le matériel devront être rendus en bon état, propres et rangés.

Dans le cas de détérioration involontaire, le(s) jeune(s) responsable(s) devront réparer (si cela est possible) ce qui a été dégradé. Dans le cadre d'une détérioration volontaire, en plus de la réparation, une sanction pourra être prononcée par les responsables de l'espace jeune, vis-à-vis des jeunes impliqués. Cette sanction pourra aller jusqu'à une exclusion temporaire ou définitive.

## **6) Le fonctionnement**

En période scolaire, l'espace est un lieu d'accueil libre sans obligation d'heure d'arrivée et/ou de départ du jeune, sauf contre-indication des parents. Par conséquent, les responsables de l'espace jeune ne pourront être tenu responsables des accidents survenus à l'extérieur du local et/ou hors activités, notamment lors des déplacements du jeune.

Pendant les vacances scolaires, les horaires sont déterminés en fonction de la programmation des activités et doivent être respectées. Lors de sorties extérieures, il se peut que des « quartiers libres » soient organisés. Dans ce cas précis, le responsable de l'espace jeune est garant de la sécurité des jeunes et des règles seront mises en place pour ces temps.

Les parents qui ne souhaitent pas que leurs enfants puissent bénéficier des « quartiers libres », devront le signaler par courrier au référent jeunesse.

Pour chaque période de vacances scolaires un programme d'activités sera proposé aux jeunes. Il sera disponible au Club, sur le site internet de la Communauté de Communes Bastides de Lomagne ([www.ccbl32.fr](http://www.ccbl32.fr)) sur le site Facebook de la Communauté de Communes et sur le compte Instagram de l'espace jeune.

L'annulation de l'inscription aux activités doit se faire par écrit au minimum 48 heures avant le début de celle-ci sauf sur présentation d'un certificat médical.

L'espace ne dispose pas d'un service de restauration, de ce fait les jeunes devront être autonomes dans la gestion de leur repas lors d'animation en journée complète.

## 7) Le comportement

Nous rappelons que l'espace jeune est avant tout un espace où chacun vient pour passer un agréable moment. Il est donc demandé à tous de faire particulièrement attention à son comportement. Il ne sera aucunement toléré :

- Toute agression physique et/ou verbale dirigée vers les jeunes ou les adultes.
- Toute détérioration du matériel, local, minibus...
- Toutes consommations de produits illicites et d'alcool
- Toutes intrusions d'objets dangereux

Toute attitude incorrecte, tout manquement répété aux règles élémentaires de vie en collectivité (violence, injures, hygiène) entraînera une sanction : un avertissement oral, puis un avertissement écrit et ensuite une exclusion partielle ou totale qui sera notifiée aux parents.

La sanction sera prise par le Président de la Communauté de Communes Bastides de Lomagne

Mauvezin, le 01/09/2025  
Le Président,



Nous soussignons.....

Attestons avoir pris connaissance du règlement intérieur et nous engageons à le respecter.

Signature(s) Parent(s) :

Signature Jeune :